

Venant Eloundou ELOUNDOU
Université de Yaoundé I, Cameroun

***Politiques linguistiques au Cameroun au cœur de l'éveil d'une
conscience linguistique nationale***

Introduction

Dans le souci de pérenniser la politique linguistique initiée par les colonisateurs européens et de mettre sur pied un État-Nation, l'élite politique camerounaise adoptait le français et l'anglais en 1961¹ comme langues officielles (car le pays était placé sous-tutelle française et britannique). Cinquante ans après l'obtention de l'indépendance, l'on a assisté à ce qu'il est convenu d'appeler un éveil de conscience linguistique nationaliste. Cet éveil sera sans doute consécutif, non seulement aux différentes initiatives de l'État, mais aussi aux thèses qui décrient l'*impérialisme* de la langue française (pérennisé par l'élite politique camerounaise au lendemain de l'indépendance) et des travaux scientifiques qui proposent des modèles de politiques linguistiques éducatives, axées sur la prise en compte des langues locales (désormais LL). Cet éveil se matérialisera par quelques lois étatiques, visant à appliquer une politique linguistique en quelque sorte mixte, alliant les LL et celles importées, notamment le français. Dans cette optique, notre contribution se propose de faire une lecture analytique des lois inhérentes aux politiques linguistiques du Cameroun, en termes de bilan, afin de cerner d'une part les invariants et, d'autre part, les progrès en matière de gestion des langues, précisément le français et les LL. Les questions de fond qui prévalent sont les suivantes : si

1 - Il faut rappeler que la partie orientale, sous-tutelle française devint indépendante en 1960. La Constitution promulguée, en son premier, stipulait que « la langue officielle est le français ».

au Cameroun, l'on note des initiatives scientifiques et politiques en faveur de la promotion des LL aux côtés du français, quel(s) statut(s) pourra-t-on accorder aux langues locales ? Peut-on envisager une situation où les LL suppléeraient au français ? Quel serait l'avenir du français au Cameroun dans un contexte où le processus de promotion statutaire des langues identitaires serait amorcé ? Le traitement de ces préoccupations passera par une démarche analytique/interprétative des propositions de recherches et des textes de lois disponibles et en lien avec la gestion des langues au Cameroun. Comme posture théorique, nous adopterons l'approche macro-sociolinguistique.

1. Au commencement était le Conférence d'Addis Abéba (1961)

La question de la promotion et de la gestion des langues africaines dans les Etats ex-colonies a commencé à être véritablement abordée au lendemain des indépendances de la plupart des pays africains. La Conférence d'Addis Abéba donnait l'occasion aux Etats de réfléchir au développement de l'éducation en Afrique. C'est donc logiquement que la question des politiques linguistiques éducatives et sociales était au cœur des débats. Tous les Etats-membres étaient d'accord que le progrès de l'Afrique serait fortement tributaire de l'enseignement/apprentissage des langues nationales, aux côtés de celles qui avaient été importées par la colonisation. De même, ils étaient convaincus que la maîtrise d'une L1, langue maternelle (locale) devrait faciliter celle d'une L2 (langue seconde ou étrangère). Selon la recommandation 28,

la communauté d'expériences et d'espoirs est de nature à favoriser la coopération interafricaine, particulièrement l'intérêt commun pour la remise en honneur des civilisations africaines et notamment l'étude de l'histoire, de la sociologie, des religions, des langues et des cultures. Dans le domaine de l'enseignement, il est très souhaitable pour la coopération africaine de mettre en commun des centres de documentation et des institutions de formation de maîtres et d'enseignement supérieur, ainsi que d'échanger des professeurs lorsque, pour une matière donnée, un excédent dans un pays a pour contrepartie un déficit dans un autre.

Quant à la recommandation 12, elle prescrit que

les programmes de l'enseignement secondaire du premier cycle soient composés de quelques vastes domaines d'étude, tels que les suivants : formation pratique, activités artistiques et culturelles, études sociales, formation morale, langues (langue maternelle ou langue nationale, plus une seconde langue).

Toutefois, si certaines pays plurilingues, membres à cette conférence étaient prêts à insérer les LL dans leur système éducatif (c'est le cas du Niger avec le français et le haoussa; le Sénégal avec le oulof, le mandingue, le diola ; le Mali : français, bambara et peul; le Libéria : anglais, kpellé, etc.), d'autres ex-colonies plurilingues n'étaient pas prêtes à introduire leurs LL dans le système éducatif à cause des problèmes sociopolitiques, scientifiques, infrastructurels, économiques, etc. Il s'agit surtout des pays qui n'avaient pas une véritable langue véhiculaire ou nationale (au sens sociolinguistique du terme), comme le Cameroun.

Cette conférence constituait alors le déclic d'une véritable réflexion à des questions de politiques linguistiques nationalistes, à telle enseigne que les autorités politiques des pays membres commençaient à élaborer des lois et à mettre en place des structures et des mécanismes en vue de la promotion des LL. C'est dans ce contexte qu'est née au Cameroun une véritable conscience linguistique nationaliste.

2. Initiatives politiques au niveau national

Si la prise des décisions en matière de promotion des LL du Cameroun n'a pas connu une célérité, il faut tout au moins reconnaître que les débats étaient menés. Contrairement aux Constitutions camerounaises de 1960, 1961 et 1972 où, il est mentionné successivement que : « la langue officielle est le français », « les langues officielles de la République Fédérale du Cameroun sont le français et l'anglais » (article premier) et « les langues officielles de la République unie du Cameroun sont le français et l'anglais » (article premier), la révision de la Loi fondamentale faite en 1996

tient compte non seulement des langues officielles, mais aussi locales. L'article 1, alinéa 3 stipule que « la République du Cameroun adopte le français et l'anglais comme langues officielles d'égale valeur. Elle garantit la promotion du bilinguisme sur l'étendue du territoire. Elle œuvre pour la protection et la promotion des langues nationales ».

Ce texte de loi augure donc la prise en compte des LL par le pouvoir politique du Cameroun, après de nombreuses interventions heuristiques en faveur des LL. Cet engagement sera davantage manifeste grâce à la loi n°98/004 du 04 avril 1998 portant orientation de l'Education au Cameroun. L'article 1, alinéa 2 dit que l'éducation au Cameroun vise « la formation de l'enfant en vue de son épanouissement intellectuel, civique et moral, et de son insertion harmonieuse dans la société, en prenant en compte les facteurs économiques, socioculturels, politiques et moraux ». Par ailleurs, l'article 5 précise que l'éducation au Cameroun œuvre pour « la promotion des langues nationales ».

Deux ans après, l'Etat du Cameroun trouve qu'il est nécessaire de réorganiser l'enseignement supérieur, qui constitue le principal concepteur technique et heuristique des politiques linguistiques éducatives et sociales. La loi n° 005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur stipule, en son l'article 6 alinéa 2, que « l'une des missions fondamentales de l'enseignement supérieur du Cameroun est d'œuvrer à la promotion du bilinguisme, des cultures et des langues nationales et [contribuer] au renforcement de la conscience nationale ».

Toujours dans cet élan de promotion des identités endogènes, le pouvoir exécutif promulguera en 2004 deux lois relatives à la décentralisation :

La loi n°2004 /019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions précise qu'en

« matière des langues nationales, les compétences suivantes sont transférées aux régions : la maîtrise fonctionnelle des langues nationales et la mise au point de la carte linguistique régionale ; la

participation à la promotion de l'édition en langues nationales, la promotion de la presse parlée et écrite en langues nationales ; la mise en place d'infrastructures et d'équipements ».

La loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes précise que « la collectivité décentralisée de base (commune) doit participer à l'élaboration des programmes régionaux de promotion des langues nationales, à la mise en place et à l'entretien d'infrastructures et d'équipements ». Ces articles présentent donc l'enjeu des LL au niveau des 10 régions que compte le pays. Elles semblent donc être le moteur du développement communautaire durable.

En 2006, les 53 pays membres de l'Union africaine réunis à Lomé au Togo abordent la question des politiques linguistiques nationales et internationales. Trois articles traitent explicitement de cette question :

Article 3 : l'une des missions de l'UA est « d'encourager la coopération culturelle entre les Etats membres en vue du renforcement de l'unité africaine à travers l'usage des langues africaines et la promotion du dialogue entre les cultures »;

Article 18 : « Les Etats africains reconnaissent la nécessité de développer les langues africaines afin d'assurer leur promotion culturelle et accélérer leur développement économique et social. A cette fin, les Etats africains s'attachent à élaborer et mettre en œuvre des politiques linguistiques nationales appropriées »;

Article 19 : « Les Etats africains devront préparer et mettre en œuvre les réformes nécessaires pour l'introduction des langues africaines dans leur cursus d'éducation. A cette fin, chaque Etat devra élargir l'utilisation des langues africaines en tenant compte des impératifs de la cohésion sociale, du progrès technologique et de l'intégration régionale et africaine ».

Ces mesures ont sans doute stimulé davantage l'Etat du Cameroun à créer, en 2008, la filière Langues et Cultures camerounaises à l'Ecole normale supérieure de l'Université Yaoundé I.

3. Initiatives scientifiques

Dans l'optique d'assurer la promotion des LL, plusieurs recherches sont réalisées et continuent à être menées. Ces initiatives sont axées essentiellement sur la documentation des LL, l'élaboration de leurs méthodes d'enseignement/apprentissage, les réflexions théoriques autour de leur élaboration, l'organisation des colloques nationaux et internationaux, le tout contribuant à une insertion harmonieuse des LL dans le système éducatif camerounais. A titre indicatif, nous pouvons mentionner les travaux du Programme de Recherche Opérationnelle pour l'Enseignement des Langues au Cameroun (PROPELCA) dirigé par Tadadjeu (1990), ceux de Bitjaa Kody (2001 et 2009), d'Assoumou (2010), de Biya (1987), de Tabi Manga (2000), d'Eloundou Eloundou et Noumssi (2010), d'Eloundou Eloundou (2013), etc.

Dans le même sillage, les participants aux *Etats Généraux de l'Enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone*, tenus au Gabon en mars 2003, reconnaissent l'importance de l'enseignement des LL dans le processus didactique du français. La proposition 14 (2003 :163) pose que chaque pays devrait:

« Veiller à offrir aux enfants une scolarisation initiale qui fasse de la langue du milieu l'instrument de la scolarisation primaire, le ressort cognitif des premiers comportements et qui évite la rupture intellectuelle et psychosociale entre le milieu [...], élaborer une méthode d'intégration pédagogique de la langue nationale et de la langue seconde [et] enseigner conjointement le français et nos langues ».

Tout récemment, l'Organisation internationale de la Francophonie a lancé le projet Ecoles et Langues nationales en Afrique (ELAN) qui

« vise la promotion et l'introduction progressive de l'enseignement bilingue au primaire articulant, une langue africaine et la langue française. Chaque pays ayant une situation linguistique différente, l'objectif poursuivi dans ELAN est celui d'appuyer, de manière

différenciée les plans d'actions nationaux des pays, conformément à leurs politiques éducatives ».

Huit pays de l'Afrique subsaharienne sont ainsi concernés par ce projet : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Mali, Niger, République Démocratique du Congo et Sénégal. On peut aussi mentionner de nombreux colloques nationaux et internationaux organisés pour examiner les liens de partenariat entre le français et les LL en Afrique francophone. Il est donc possible de segmenter la question des politiques linguistiques nationalistes au Cameroun en trois périodes : une séquence d'hibernation des autorités politiques du Cameroun, une étape de conception des lois et une autre consacrée à l'action. Après la troisième action plus déterminante, il importe d'envisager les problèmes que pourraient générer l'introduction des LL dans le système éducatif, afin de permettre une réussite optimale de cette initiative.

4. Insertion des LL dans le cursus scolaire camerounais : problèmes et perspectives

Si l'insertion des LL dans le système éducatif camerounais est une occasion de corriger, selon certains, des erreurs commises par le pouvoir politique au lendemain de l'indépendance, il n'est pas sans intérêt de réfléchir à des éventuelles difficultés que l'enseignement/apprentissage des LL pourra rencontrer. De fait, ces difficultés peuvent être de plusieurs ordres.

4.1. Problèmes d'ordre sociopolitique

Au regard des textes de lois promulgués depuis les années 2000, on se rend compte que l'Etat du Cameroun a opté, non pour l'imposition de certaines langues uniquement, mais pour la promotion de toutes les LL. Pour Biya (1987 : 116-117), il est nécessaire de promouvoir toutes les LL. Aussi dira-t-il :

« Les linguistes camerounais ont dénombré 236 langues parmi lesquelles une centaine de langues standardisables. D'aucuns ont tenté de se servir de cette diversité linguistique et culturelle pour diviser le Cameroun. Je considère plutôt notre diversité linguistique



comme un privilège culturel. Face à cette richesse linguistique, l'on choisit deux niveaux de travail: le niveau ethnique et le niveau national. Au niveau ethnique, il faut encourager le développement de toutes les langues nationales, véhicules privilégiés des cultures ethniques. Il importe de ce fait, que chaque langue exprime la culture qu'elle véhicule. Ainsi produits, ces bijoux culturels seront transférés sur la scène internationale au grand bénéfice de la collectivité. Il convient donc de laisser épanouir toutes nos fleurs linguistiques, phase historique, nécessaire et indispensable à la confection du bouquet culturel national. Option est ainsi prise pour l'intégration de chaque Camerounais dans sa communauté ethnique par le biais de sa langue maternelle, étant entendu qu'elle n'est qu'une étape stratégique pour une meilleure intégration dans la communauté nationale : l'on ne sera descendu au fond de sa personnalité ethnique que pour en remonter avec ce que l'ethnie détient d'excellent et dont la nation entière doit bénéficier, à travers les langues nationales et les langues officielles ».

Selon Biya, cette option permet de maintenir une cohésion sociale. Le marché sociolinguistique et communicationnel permet de voir que cette option est très efficace. Car elle a un triple enjeu : la cohésion intra-communautaire, la cohésion sociale intercommunautaire et internationale au moyen de la langue. Or il n'est pas facile d'établir une passerelle, d'une part entre la cohésion intracommunautaire et celle intercommunautaire, et d'autre part entre la cohésion intercommunautaire et celle internationale. A ce titre, l'analyse de Mbassi montre que dans des contextes professionnels ou formels, les LL ne garantissent pas une cohésion sociale. Au lieu qu'elles soient un véritable facteur d'intégration nationale à tous les niveaux de la vie sociale, elles en constituent un obstacle pour l'unité nationale. Selon Mbassi (2003 : 97), au Cameroun,

« la sublimation de sa langue va de pair avec la péjoration de celle de l'autre. L'autre se confond avec la vision qu'on a de sa langue. L'occupation géographique de l'espace urbain, pour ne citer qu'elle, reflète, dans les quartiers populaires, le regroupement des communautés linguistiques fondé sur la tribalité. La tribalité se

transforme en tribalisme quand elle entre en contact avec les enjeux économiques et politiques qui renforcent et amplifient les oppositions et donnent à croire qu'elles sont irréductibles. Chaque tribu-langue revendique son morceau de gâteau national, sa voix au chapitre. L'élite intellectuelle politique administrative et/ou d'affaire, même quand elle se bat pour ses ambitions personnelles, brandit l'étendard tribu-langue qui est un argument sérieux aussi bien dans le cas des groupes au poids démographique important qu'à celui des minorités activistes en ce qui concerne l'égalité des chances pour tous. Le recrutement et la nomination des collaborateurs avec lesquels on pourra parler la langue de l'intimité et de la vérité, en face des étrangers, font le reste. De façon générale, la langue nationale est l'arbre qui cache la forêt des intrigues, des intérêts et des ambitions ».

Au lieu que les LL favorisent une harmonie ou une cohésion sociale, gage du progrès national, elles participent à la discrimination, et surtout sont instrumentalisées pour les revendications tribales.

4.2. Les problèmes scientifiques

Au-delà des problèmes sociopolitiques, l'une des raisons qui retardaient la prise de mesures en faveur de la promotion des LL était sans doute le manque de ressources humaines, d'infrastructures adéquates et d'outils didactiques. Dès sa création, l'université camerounaise est dirigée, pendant plusieurs années, par des enseignants français. A cause des contraintes idéologiques, infrastructurelles et scientifiques, les LL ne pouvaient pas être suffisamment documentées et être insérées dans les cursus scolaires du pays. Il a fallu attendre les années 80 et 90 pour voir la parution des premiers travaux et réflexions faites par les chercheurs camerounais sur les LL. Toutefois, il faut reconnaître que la documentation de certaines langues nationales avait déjà été amorcée à l'époque coloniale. Les religieux publiaient des grammaires et des lexiques de quelques langues à usage fonctionnel afin de favoriser la diffusion de l'évangile.

L'une des faiblesses de la promotion des LL est sans doute l'absence de chercheurs en certaines langues. Les productions

scientifiques montrent que le choix des langues à documenter dépend des liens que le chercheur entretient avec la langue qu'il étudie. Il faut donc trouver des stratégies en vue de la documentation de toutes les LL du Cameroun.

L'autre difficulté majeure à laquelle l'insertion des LL dans le système éducatif du Cameroun risque d'être confrontée est la prédominance de leurs études linguistiques et des approches didactiques adoptées. Généralement, l'accent est mis sur le système linguistique. Même si quelques études existent, on oublie souvent les dimensions sociolinguistiques, en lien avec le phénomène de langue.

L'autre problème fondamental est relatif aux méthodes d'enseignement/apprentissage en vigueur¹. De fait, la stratégie consistant à scinder « les classes jumelées aux heures de Langues Nationales harmonisées dans les emplois de temps de 4^{ème} et de 3^{ème} » (Bitjaa Kody, 2009 :277) pourrait consolider, à long terme, la conscience ethnique et donc des discriminations communautaires. Nous ne disons pas que c'est la scission des classes en groupes communautaires qui est une mauvaise stratégie pédagogique, d'autant plus que cette méthode s'applique, depuis des décennies, aux langues étrangères (allemand et espagnol). Mais c'est davantage l'incidence négative qu'elle peut générer au détriment de la conscience nationale. Cela suppose donc que d'autres facteurs doivent être pris en compte en vue d'empêcher la primauté de la conscience ethnique sur celle nationale. Une telle pratique peut donc donner raison à ceux qui avaient pensé que le choix des langues étrangères comme langues officielles, permettrait d'éviter des problèmes d'ordre sociopolitique.

Plus problématique est la question de la dynamique des LL. Ces langues butent sur le problème de la dynamique linguistique au sens de Mackey (2000 :3), selon qui,

« la dynamique d'une langue en tant que comportement dépend de son utilisation. Plus une langue est utilisée, plus elle devient

1 - Jusqu'à présent, les langues spécifiques ne sont pas encore enseignées aux lycées et collèges du Cameroun ; à cause du manque d'outils didactiques validés (manuels). En attendant ces manuels en cours d'élaboration, on enseigne qu'on peut appeler des protolangues.

utile ; une langue non utilisée devient une langue inutile, moribonde et éventuellement désuète. Pour être utilisée [...], elle doit posséder un potentiel formel et fonctionnel, un statut approprié à son domaine d'utilisation- comme véhicule de la loi, de la science, de l'éducation ou autres ».

Mais comme Mackey lui-même le dit, ce ne sont là que des préalables à la vitalité des langues. D'autres facteurs y participent : les forces d'attraction qui se déclinent en « force de solidarité langagière d'une population » (2000 : 4) et dont les facteurs favorables sont : la « concentration géographique », l'« endogamie », la « fécondité », le « bien-être économique et social », « la scolarisation dans la langue » et l'« attraction des horizons étrangers », c'est-à-dire des avantages économiques, sociaux ou culturels que procure la langue aux locuteurs.

La deuxième nature de vitalité renvoie aux forces de compulsion qui prennent deux natures : l'imposition et l'interdiction. Ce dernier type est quasi impossible pour les LL; seules sont possibles les forces d'attraction. Les LL ne peuvent pas avoir de force de compulsion pour plusieurs raisons:

- la difficulté de conquérir les marchés communicationnels internationaux par le biais de la puissance économique, technologique, culturelle, scientifique ;
- la difficulté de nouer des coopérations internationales grâce aux LL;
- la faible production dans plusieurs domaines en LL;
- la difficulté d'intégrer ces LL dans le système de communication ;
- le poids des langues qui véhiculent des grandes cultures économiques, scientifiques, technologiques, etc.

Toutefois, loin de tomber dans un pessimisme face à ces difficultés, elles devraient davantage susciter des réflexions et des actions en vue d'une promotion et d'une vitalité des LL, sans porter atteinte aux langues officielles qui, à n'en point douter, participent

jusqu'à présent, à l'unité nationale et garantissent la communication à l'échelle internationale.

5. Mesure à entreprendre pour une meilleure promotion/dynamique des LL

Le processus de décentralisation entamé par les pouvoirs politiques est le principal facteur qui puisse favoriser la promotion et la dynamique des LL, devant donner lieu à un développement durable. Même s'il manque de statuts et de fonctions clairement définis dans la loi fondamentale, la compréhension de tous les textes de lois permet de cerner l'orientation politique que l'Etat du Cameroun donne aux LL et aux langues officielles. L'insertion des LL dans le système éducatif camerounais doit être non seulement un facteur de développement durable, mais aussi un facteur qui garantit la cohésion sociale. C'est pourquoi il faut prendre des mesures propices, réfléchir en vue d'éviter, à moyen ou à long terme, un échec de ce projet. Des actions de plusieurs natures doivent être effectuées pour que les LL, aux côtés des langues officielles, soient un facteur de progrès du Cameroun. Ces actions relèvent de plusieurs niveaux :

5.1. Niveau politique

Au-delà des textes de lois en rapport avec l'enseignement des LL et leur gestion au niveau communautaire, il n'est pas inutile de formuler clairement les statuts et les fonctions de ces LL. Œuvrer pour leur protection et leur promotion, comme le prescrit la Constitution est insuffisant. Il faut déterminer clairement les principaux enjeux de leur maîtrise; même si les lois promulguées et les thèses émises montrent que c'est au niveau des communes que ces langues trouvent leur place favorable, pour un développement durable. L'Etat peut aussi encourager leur apprentissage intercommunautaire ou interethnique. Le gouvernant peut même instituer une journée internationale de l'intégration linguistique et culturelle : ce qui serait non seulement le signe d'une véritable intégration nationale, mais aussi un indice de la dynamique des LL au niveau national. De même, les LL peuvent être un des facteurs majeurs pour la coopération internationale.

Nous espérons que l'université panafricaine travaillera dans ce sens. L'Etat peut aussi axer le développement durable des régions sur les LL : c'est ce que prévoient d'ailleurs les textes de lois de 2004 qui régissent le fonctionnement des régions et des communes.

5.1.2. Niveau scientifique

Il y a nécessité de passer des propositions scientifiques à leur application (même si ces actions sont subordonnées par un cadre exécutif). L'un des reproches adressés aux colonisateurs est d'avoir procédé à la fragmentation du continent africain en micro-espaces, alors même que la plupart des peuples séparés étaient quasi homogènes sur les plans culturel, idéologique, linguistique, etc. Si une telle vision est plausible, il convient, pour les chercheurs impliqués au processus de l'insertion des LL dans le système éducatif camerounais, de mener les actions suivantes :

(1) Axer l'enseignement des langues et cultures nationales dans une perspective syncrétique, afin d'éviter de consolider des frontières rigides entre les communautés sociales du Cameroun. Il convient donc de faire en sorte que les LL ne soient pas un facteur de discrimination sociale ou de la primauté de la conscience ethnique. Pour parvenir à cette fin, les enseignements d'ordre historique, anthropologique, sociolinguistique et culturel devraient être réalisés, en priorisant des invariants, toute chose qui pourrait favoriser la primauté de la conscience nationale sur la conscience intra-ethnique. Cela suppose donc une production scientifique adéquate et des approches pédagogiques appropriées. De même, dans cette dynamique, l'approche comparative doit prévaloir, afin de cerner justement des invariants et des variants sociologiques ;

(2) Lancer des projets de recherche et solliciter des financements des organismes internationaux et des institutions universitaires camerounaises. Le but de ces projets sera donc de développer des travaux en fonction des nécessités de développement durable ;

(3) Mener des interventions sociolinguistiques prioritaires (qui dépassent la planification linguistique) pour un développement

durable des communautés grâce aux LL. Dans ce sens, l'on ne devrait pas se limiter à la documentation des LL (approche systémique), il faudrait désormais mener des recherches qui articulent les LL au développement. A ce sujet justement, nous proposons les méthodes fonctionnelles tant au niveau des recherches que de l'enseignement des LL. L'enseignement/apprentissage des LL ne doit pas être exclusif aux enseignements formés dans les Ecoles normales supérieures ou des élèves des lycées et collèges. Il faut une formation fonctionnelle en LL pour leur exploitation opérationnelle. Les Départements de Langues et Cultures camerounaises devraient être non seulement des Départements de formation, mais aussi de service. Ils pourraient offrir leurs services, leur expertise à d'autres écoles de formation. Il va sans dire que les agents de l'armée, de la société civile, etc. devraient avoir une compétence en LL pour un meilleur exercice de leurs fonctions et de leur intervention sectorielle pour l'émergence du Cameroun ;

(4) Former des enseignants dans les Ecoles normales supérieures, lesquels devraient être non seulement affectés dans des lycées et collèges, mais aussi dans d'autres écoles de formation professionnelle, selon les priorités pour le développement durable de la nation. Il serait souhaitable qu'un sous-préfet issu d'une région *betiphone*, mais qui exerce ses fonctions dans une région du littoral ait quelques compétences socio-culturelles et même linguistiques de cette région, même si elles sont approximatives ;

(5) Concevoir des spécialités dans les Ecoles normales supérieures en fonction des besoins linguistiques pour un meilleur développement national. On pourrait donc avoir des spécialistes selon les secteurs économique, culturel, agricole, historique, anthropologique, etc. Cela suppose qu'à la base, des étudiants en cycle de recherche doivent être bien orientés. On peut ainsi créer un laboratoire de recherches devant développer des travaux qui articulent langues-cultures et développement du Cameroun ;

(6) Adopter des stratégies de telle sorte que les autorités communales, régionales et les enseignants formés en Langues et Cultures camerounaises travaillent en synergie. Les autorités



administratives, en collaboration avec des populations, devraient exprimer des besoins pour la croissance multisectorielle de leur localité.

6. Pour une coexistence des langues locales avec la langue française dans le système éducatif camerounais

Nous pensons que les propositions que nous venons de formuler peuvent favoriser davantage la dynamique interne des LL, car elles constitueront une force d'attraction indéniable. Relativement aux orientations de l'UA, cette dynamique peut dépasser le cadre national dès lors que les LL deviendront un facteur déterminant pour la coopération internationale dont la manifestation se situerait au niveau de la coopération culturelle, scientifique, économique tributaires de l'usage des langues transfrontalières.

L'enjeu des LL n'est donc pas de se substituer à la langue française. Il s'agit de faire en sorte qu'elles deviennent un moteur de développement au niveau de la base (commune), selon les besoins exprimés par des populations ou répertoriés par l'administration politique. Il s'agit surtout de stimuler leur vitalité. Cette dynamique qui implique l'attraction des locuteurs externes, n'est possible que si le Cameroun développe l'*économie du savoir* (bien immatériel générant des biens matériels pour un meilleur épanouissement de l'homme). La tâche est difficile, mais pas impossible. La langue française continuera donc à participer d'une part à la cohésion nationale et à l'ouverture internationale, et d'autre part à favoriser la communication interethnique et internationale. Son poids en Afrique subsaharienne francophone est énorme. Nous pouvons donc postuler trois types de communautés de communication qui découleraient de la coexistence des LL et le français :

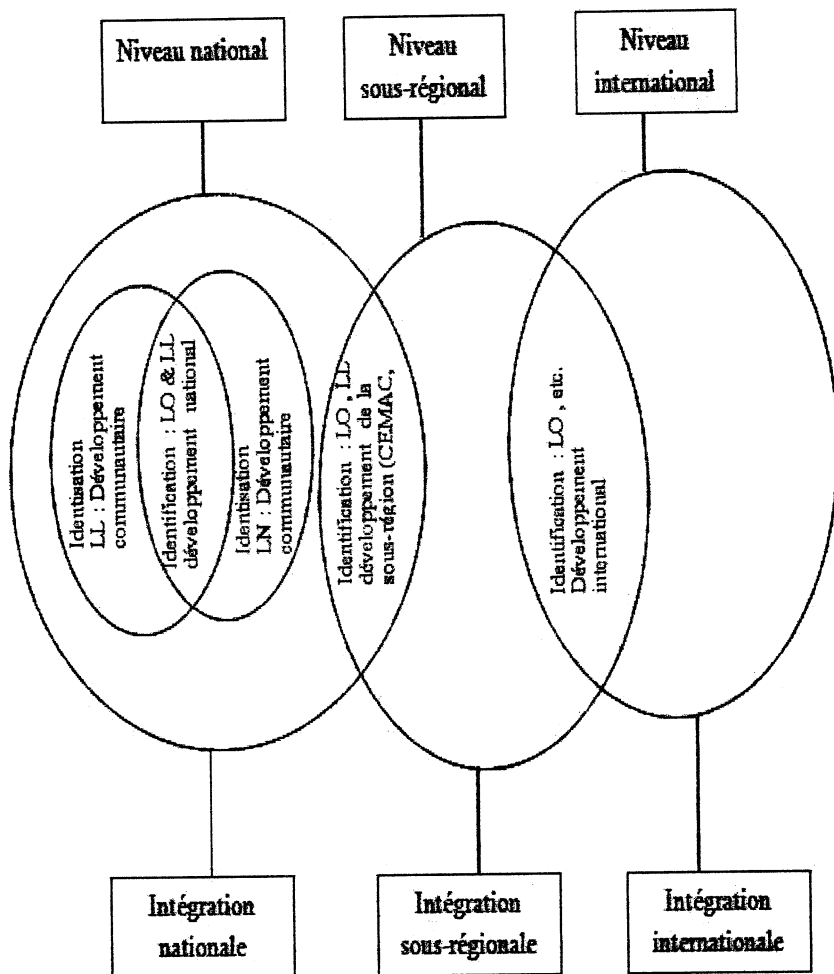


Schéma : La gestion des langues pour un développement durable

Ce schéma montre que l'« identisation » linguistique endogène garantit la communication et le développement durable au niveau intra-communautaire. Le point d'intersection des « identisations »¹ représente l'unité ou la cohésion nationale, à laquelle participent non

1 - Selon Fascal Kanouté (2002 :173), l'« identisation » désigne « un processus d'individualisation, de construction de sa spécificité pour l'individu » appartenant à un groupe restreint), tandis que l'identification permet à un individu de se conformer aux normes sociales sous l'incitation d'autrui privilégiés ou de groupe de référence ».

seulement les LL (grâce aux forces d'attraction), mais aussi les langues officielles. L'« identification » nationale liée au développement national donne lieu à une zone d'intersection qui illustre la communication, l'intégration et le développement sous-régionaux (CEMAC, UA), favorisés par les langues officielles et locales. Le troisième niveau d'intersection visualise la communication, l'intégration et le développement durable à l'échelle internationale. Etant donné que les pays africains participent au développement du village planétaire, les langues officielles et d'autres langues ayant déjà acquis une dynamique peuvent hisser ces pays plurilingues au niveau international. Ces trois intersections donnent lieu à trois types de développement : national, sous-régional et international, tributaires des LL et des langues officielles.

Conclusion

La situation du français en Afrique francophone et particulièrement au Cameroun demeure inchangée, malgré l'émergence des politiques linguistiques nationalistes, qui tiennent compte des LL. Autrement dit, la langue française importée non seulement participe, non seulement à la cohésion sociale, mais aussi favorise la participation du Cameroun au concert des nations. Si l'on considère les textes de lois signés jusqu'ici, il n'y a pas de statut ou de fonctions dévolues aux LL. Ce n'est que la thèse de leur promotion et leur conservation qui y est mentionnée. Mais les textes régissant la décentralisation mise sur pied dans les années 2000 montrent que ces LL ont une incidence sur le développement local durable. A l'échelle régionale (africaine) et même internationale, le français (aux côtés de l'anglais, et de plus en plus d'autres langues comme le chinois) garantit l'intégration au niveau international. Pour le moment, l'Etat camerounais priorise la conservation de son patrimoine linguistique, mais la difficulté qui se pose est celle du rôle de ce patrimoine. A-t-il un rôle emblématique, social, économique, etc. ? En d'autres termes, à quoi nous sert ce patrimoine ? Cette question suscite des réflexions liées à la dynamique des LL au niveau national. L'insertion des LL dans le système éducatif camerounais étant déjà effectif, l'autre bataille doit être engagée : celle qui consiste à éviter que les LL soient un facteur

de division sociale. Il faudrait mener des actions politiques et socio-éducatives bien pensées, afin qu'elles favorisent plutôt l'intégration nationale et même régionale, voire internationale. Par ailleurs, il faut engager des stratégies de politique linguistique efficaces afin que ces LL soient dynamiques et qu'elles aient des forces d'attraction.

Bibliographie

ASSOUMOU Jules 2010, «Variation linguistique, réponse communautaire et intégration des langues camerounaises dans l'éducation scolaire : cas de la zone bulu », *Abá*, n° 001, p. 47-66.

BITJAA KODY Zachée-Denis 2009, « Pour un enseignement des langues et cultures nationales comme matières », *RIALSS*, vol. 1, n° 3, 2009, pp. 268-280.

BITJAA KODY Zachée-Denis 2011, « Émergence et survie des langues nationales au Cameroun », *Trans. Internet-Zeitschrift für Kulturwissenschaften*, n° 11, disponible en ligne <http://www.inst.at/trans/11 Nr 11. htm>.

BIYA Paul, 1987, *Pour le libéralisme communautaire*, Paris, ABC.

Constitution de la République unie du Cameroun du 2 juin 1972.

Constitution du 1^{er} septembre 1961, modifiée et complétée par les lois n° 69/LF/14 du 10 novembre 1969 et 70/LF/1 du 4 mai 1970.

La Constitution du 31 octobre 1960.

ELOUNDOU ELOUNDOU Venant 2013, « Aimeriez-vous que le français soit la seule langue à enseigner au Cameroun au détriment des langues locales ? », dans Musanji Ngalasso-Mwatha (dir.), *Le français et les langues partenaires : convivialité et compétitivité*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, pp.113-130

ELOUNDOU ELOUNDOU Venant 2010, (en collaboration avec Noumssi Gérard Marie), «Universités, langues et développement», dans Bitjaa Kody Zachée Denis (dir.) *Universités francophones et diversité linguistique*, Paris, L'Harmattan, pp.227-241.

FASCAL KANOUTE 2002, « Profils d'acculturation d'élèves issus de l'immigration récente à Montréal », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 28, n°1, pp. 171-190.

Loi n° 005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur.

Loi n° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du Cameroun.

Loi n° 98/004 du 4 avril 1998 portant orientation de l'éducation au Cameroun.

Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 portant Orientation de l'Éducation au Cameroun.

Loi n° 2004 /019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions.

Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.

MBASSI Bernard 2002, « Langues nationales et langues officielles : le bilan de la cohabitation », *African Journal of Applied Linguistics*, n° 3, pp.95-109.

OIF, 2010, *Initiative ELAN AFRIQUE (École et Langues nationales en Afrique)*, Synthèse des travaux du Comité d'orientation et du Comité de Coordination international.

Rapport général des Etats généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone, 17-20 mars 2003, Libreville, Gabon.

Rapport final de la Conférence d'Etat africains sur le développement de l'éducation en Afrique, Addis-Abèba, 15-25 mai 1961.

TABI MANGA Jean 2000, *Les politiques linguistiques du Cameroun : essai d'aménagement linguistique*, Paris, Karthala.

TADADJEU Maurice (dir.), 1990, *Le défi de Babel au Cameroun*; Yaoundé, Université de Yaoundé, Collection PROPELCA, n° 53.

